

CHÉMINI

5778



n°410



Pour la réfoua chéléma de
Tinok ben Avigaïl bat Ra'hel

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Le huitième («Chémini») jour, c'est-à-dire le lendemain des sept jours d'inauguration du Tabernacle, Aharon et ses fils commencent à exercer le service de la Prêtrise. Un feu divin descend pour consumer les offrandes présentées sur l'autel et la présence divine («Chékхина») se révèle dans le Tabernacle.

Les deux fils aînés d'Aharon, Nadav et Avihou, amènent une offrande d'encens qui n'avait pas été prescrite ; un feu divin les consume alors de l'intérieur, mais les Cohanim n'ont pas le droit de marquer le deuil.

Dieu ne leur a pas donné l'ordre d'agir ainsi et ils meurent dans le Tabernacle. Aharon reste muet devant cette tragédie. Lors de l'inauguration du Tabernacle, Aharon et Moché sont en désaccord sur un point de la loi quant à l'un des sacrifices, mais Moché reconnaît qu'Aharon a raison.

Dieu transmet les lois alimentaires de la Cacheroute, définissant les animaux qui peuvent être consommés. Les mammifères doivent avoir le sabot fendu et ruminer. Les poissons doivent avoir des écailles et des nageoires.

La liste des volatiles non consommables est donnée, ainsi qu'une liste de quatre insectes consommables (quatre types de sauterelles). La fin de la Paracha nous dévoile les lois de la pureté rituelle, incluant la capacité purificatrice des eaux du «Mikvé», un bassin ou un cours d'eau naturelle respectant certains critères. De cette manière, les enfants d'Israël sont enjoins de «différencier l'impur du pur.»



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Torah et rayons X

Vayikra (11,6) : "Le lièvre, parce que même s'il rumine, il n'a point le pied corné : il sera impur pour vous."

Avant qu'ils ne découvrent les « rayons X », les scientifiques pensaient que le lièvre n'était pas un ruminant car il ne possédait qu'un seul estomac. Il ne pouvait donc pas faire remonter dans sa bouche les morceaux de nourriture, pour les mâcher à nouveau. L'affirmation de la Torah disant que le lièvre est un ruminant, paraissait donc plutôt étrange...

Mais celui qui a une foi parfaite et entière en Hachem et en sa Torah, ne se laisse pas impressionner par ce genre de question. Nous savons en effet que, d'une part, la science a ses limites, et que d'autre part, Le Créateur est naturellement le mieux placé, pour savoir comment il a conçu ses propres créatures ! C'est ainsi qu'au moyen des rayons X, les scientifiques se sont aperçus que toutes les trente secondes, le lièvre faisait remonter un peu de nourriture de son estomac, la mâchait, et la ravalait, et faisait donc partie de la catégorie des « ruminants » !

PARACHA : CHÉMINI



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 20h21 • Sortie : 21h31

Villes dans le monde

Lyon	20h06 • 21h13	Nice	19h53 • 20h58	Los Angeles	19h04 • 20h03
Marseille	20h00 • 21h05	Jerusalem	18h26 • 19h45	New-York	19h15 • 20h17
Strasbourg	19h59 • 21h09	Tel-Aviv	18h38 • 19h47	Londres	19h35 • 20h49
Toulouse	20h17 • 21h21	Bruxelles	20h16 • 21h29	Casablanca	19h41 • 20h39



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Démonstration avec la salive

Vayikra (11,41) "Tout reptile, qui rampe sur le sol, est chose immonde ; il n'en sera point mangé."

On raconte à propos du Gaon Rabbi Yonatan Eibeichitz, qu'un jour, le prince héritier lui demanda : « Comment se fait-il que vous les Juifs, vous ayez des lois incompréhensibles, complètement contraires à la logique ? Voilà que selon votre loi, un ver ayant séjourné dans un fruit détaché de l'arbre et qui, par la suite, a quitté ce fruit, a un statut d'animal rampant : si vous le consommez, vous outrepasserez plusieurs interdits. En revanche, s'il n'a pas quitté le fruit, il est considéré comme faisant partie de celui-ci et il ne vous est pas défendu ! Comment la raison peut-elle se satisfaire d'une telle logique ? En quoi l'insecte a-t-il changé de nature en quittant le fruit ? »

En guise de réponse, le Gaon présenta au prince la paume de sa main et lui demanda de cracher dedans. Le prince s'exécuta. Puis, le Gaon demanda au prince de ravalé son crachat. Le prince, offusqué, refusa, prétextant que cela le dégoûtait !

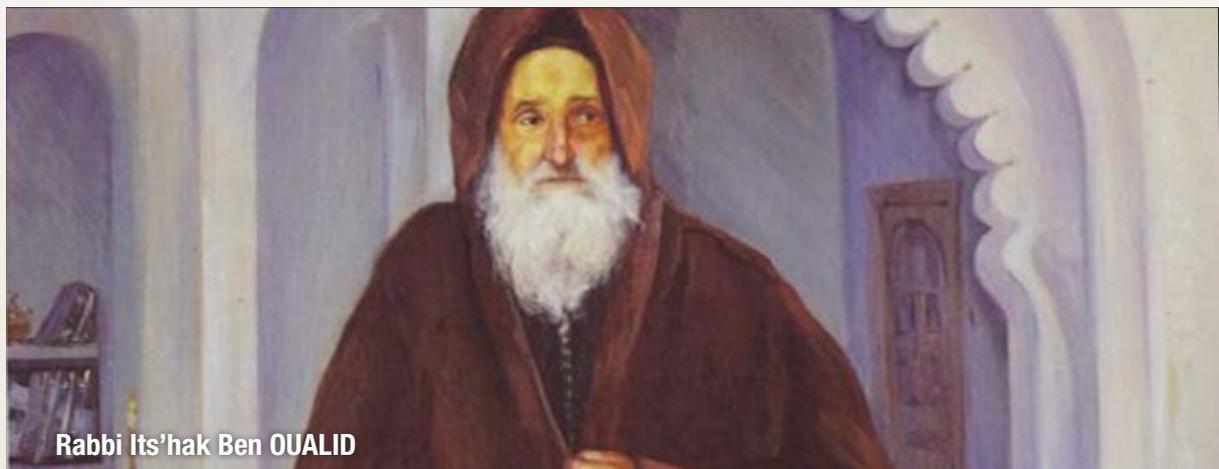
– Pourquoi cela te paraît-il sale ? Il y a juste un instant, cette salive se trouvait dans ta bouche. Qu'est-ce que cela change qu'elle soit maintenant dans la main ?

– Dans la mesure où la salive a quitté ma bouche, elle me dégoûte !

– Que tes oreilles écoutent les paroles que ta bouche vient de prononcer ! enchaîna le Gaon. Il en va de même pour l'animal rampant. Tant qu'il se trouve dans le fruit, il n'est pas dégoûtant ; il l'est en revanche lorsqu'il le quitte ; c'est pour cela qu'il devient interdit !



"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"



Rabbi Its'hak Ben OUALID



AU "HASARD" ...

Biographie : Rabbi Moshé Alshikh

Rabbi Moshé Alshikh, né à Andrinople en 1508, mort à Safed vers 1600 – Alshikh : nom arabe de fonction ou de dignité : l'ancien, le chef.

Il s'établit à Safed où il reçoit la Smikha – l'ordination rabbinique rétablie par Rav Yaakov Bérah – des mains de Rav Yossef Qaro. Il est rabbin Kabbaliste à Safed, décisionnaire et commentateur de la Bible. Prédicateur de talent, il influence plusieurs générations de prêcheurs. Il écrit des commentaires sur presque toute la Bible et publie un recueil de 140 de ses responsa Halakhiques. Auteur de Torat Moshé, commentaire sur la Torah ; Romémot El – Louanges de D-ieu – sur le Livre des Psaumes ; Rav Péninim – Multitude de Perles – sur les Proverbes ; 'Helqat Mé'hoqueq – La part du juriste – sur Yov ; Chochanat Ha-Amaquim – Le Lys des vallées – sur le Cantique des Cantiques ; Eine Moshé – Les yeux de Moshé – sur Ruth ; Devarim Ni'houmim – Les paroles de consolations – sur les Lamentations de Yirmiya ; Massat Moshé – Don de Moshé – sur le livre d'Esther ; Ha-Batsalet Ha-Sharon – La rose de Sharon – sur le livre de Daniel ; Liqoute Mane – Récolte de Manne – commentaire sur les Haftarat ; Yarim Moshé – Moshé élèvera – commentaire sur le Traité Avot ; il est aussi l'auteur d'un poème sur l'Exil d'Israël contenu dans la prière du matin, Chaare Tsion – Les portes de Sion.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Le meilleur remède

Rav Chalom Ber Gordon qui représentait le mouvement Loubavitch à Maplewood (New Jersey) était un homme au caractère indomptable. Son sens du leadership, ses actions de bienfaisance exemplaires suscitaient l'affection de tous ceux qui le connaissaient. Durant ses dernières années, alors que la maladie l'avait beaucoup affaibli physiquement, il ne cessait cependant d'œuvrer pour accomplir sa Chli'hout (la mission que lui avait confiée le Rabbi) autant que possible. Il s'impliquait essentiellement dans la Mitsva de mettre les Téfilines aux Juifs qu'il rencontrait et se décrivait avec humour comme un «drogué de la campagne des Téfilines».

Lors de l'été de sa dernière année, il était déterminé à se rendre auprès de la tombe du Rabbi aux alentours du 3 Tamouz. Sa famille décida de l'y conduire la veille de ce jour car la foule qui se presserait sur place le jour même serait trop dense et représenterait pour sa santé une épreuve bien trop importante. La justesse de cette décision se vérifia rapidement car il se trouvait déjà beaucoup de monde sur place. De plus, les embouteillages sur la route du New Jersey semblaient également inextricables. Il était presque 17 heures quand il arriva enfin chez lui, absolument exténué.

Durant sa maladie, ses enfants – y compris ceux qui étaient déjà eux-mêmes en Chli'hout – s'étaient relayés à son service.

C'était moi qui conduisais la voiture ce jour-là, rappelle Rav Yossi Gordon et je sentais qu'il était agité. Je pensais que c'était à cause de sa maladie. Mais, après qu'il se soit reposé un peu à la maison et bien qu'on puisse constater combien il était épuisé, il me demanda de le conduire à l'hôpital où il servait d'aumônier.

« Il est maintenant 18 heures, expliqua-t-il comme pour s'excuser du service qu'il me demandait, et je n'ai mis les Téfilines à aucun Juif aujourd'hui ! ».

Son extrême fatigue due aux traitements et à la maladie qui le rongait n'avait pas d'importance pour lui face à sa détermination à aider un autre Juif à mettre les Téfilines. Et surtout durant ses derniers mois dans ce monde-ci, il était fermement résolu à ce qu'il ne se passe pas un jour sans qu'il mette les Téfilines à au moins un Juif.

Je le conduisis jusqu'au parking de l'hôpital, dans la partie destinée au personnel : il possédait un permis spécial pour s'y garer et, vu sa faiblesse, il était absolument nécessaire qu'il se gare près de l'entrée. C'était l'heure des visites et le parking était rempli. Imaginez mon inquiétude quand je constatai que le permis ne se trouvait pas dans la voiture, un de mes frères l'avait sans doute mis dans sa poche par inadvertance quelques jours auparavant. Je n'avais donc plus le choix et tentai de me frayer un passage pour finalement trouver une place de parking – mais très loin de l'entrée de l'hôpital. Mon père sortit avec beaucoup d'efforts du véhicule et soudain, venu de nulle part, un homme apparut près de la voiture, prêt à m'aider à le soutenir.

- Comme je suis content de vous voir, Rav Gordon, s'exclama-t-il. Je ne vous ai pas vu depuis un certain temps mais je voudrais que vous le sachiez : depuis que vous m'avez aidé à mettre les Téfilines, je le fais tous les jours de semaine !

Une dose de morphine n'aurait pas pu mieux calmer mon père qui, subitement, semblait ne plus ressentir la douleur.

Mais ce ne fut pas tout.

L'homme qui comprit immédiatement la gravité de son état de fatigue, comprit aussi comment lui venir en aide : il connaissait la détermination de mon père et insista pour qu'il n'ait pas besoin de marcher davantage :

- J'ai ici quelques amis qui seraient heureux de mettre les Téfilines avec vous ! Restez sur place, je vais les appeler !

Effectivement, il revint très vite avec cinq personnes, des médecins et infirmiers à qui mon père put mettre les Téfilines. Puis il m'aida à guider mon père quelques mètres plus loin et là, il put encore mettre les Téfilines à deux «clients» supplémentaires.

C'est ainsi que Rav Gordon put mettre les Téfilines la veille du 3 Tamouz à sept hommes en moins d'une demi-heure. Et ce n'est qu'après cela qu'il accepta de rentrer chez lui...

Que son souvenir soit une bénédiction pour tous ceux qui l'ont connu et qui se sont inspirés de son exemple !

Malka Touger - « Excuse me, are you Jewish ? »

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Twix, Mars, Snickers, Cachères ? (Michael GABISON)

Question : Est-ce que les Twix, les mars, ou les snickers sont autorisés ?

Réponse : Dans ces barres de chocolats au lait, mis à part le lait qui n'est pas Chamour (surveillé), il y a surtout un ingrédient qui est interdit par quasiment tous les décisionnaires : le lactosérum.

Ces barres de chocolats ne sont donc pas Cachères.



PERLE `HASSIDIQUE

“A chaque fois qu’une personne se prive d’un plaisir de ce monde, afin de faire la volonté de D.ieu ; au cours de sa vie, elle recevra un plaisir similaire qui lui sera permis.” (Le Steipler)

QUIZZ PARACHA

1. Qu'est-ce qui était unique pour le sacrifice expiatoire offert lors de l'inauguration du « Michkan » ?
2. Quelles interdictions spécifiques s'appliquent à une personne ivre ?
3. Quels critères permettent à de l'eau (source, citerne) de rester pure ?

1. Il n'y eut aucun sacrifice expiatoire offert sur l'autel extérieur qui fut brûlé sauf celui-ci.
2. Il ne peut pas donner une règle halachique.
3. Elle doit être rattachée au sol.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce feuillet :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU